

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 juillet 2022 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers messieurs Michel Bonneville, Jonathan Bolduc-Dufour et Francis Lamarre ainsi que mesdames Emmanuelle Prud'homme, Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Joance Martin, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUIN 2022**
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
 - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
 - a) CRSQV – Nomination d'un conseiller et de son remplaçant
- 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
- 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8. ENVIRONNEMENT**
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Octroi de contrat pour réparation de la façade de la caserne
- 10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Soutien à la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville concernant le projet d'aqueduc au village
 - b) Raymond Chabot Grant Thornton – Offre de service pour l'année 2022
- 11. VARIA**
 - a) Résumé des rencontres mensuelles de la MRC du Haut-Richelieu
- 12. COURRIER**
- 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : _____ H _____

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2022-07-116 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h03. ADOPTÉE.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-07-117 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 7 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont collectivement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE :

2022-07-118 Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS * AU 5 JUILLET 2022 *****

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	SERV. PROF. 31 MAI 2022	212,77
LE CODE DUCHARME INC	ACCES ANNUEL SERV. NUMÉRIQUE	123,31
C.E.R.H.	QUOTE-PART 2022 2/2	362,50
L'HOMME ET FILS	EAU + RETOUR BOUTEILLES	29,20
PAPETERIE COWANSVILLE INC	FOURNITURES DE BUREAU	134,36
BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCATS	HONOR.PROF. COUR MUNICIPALE (7 DOSSIERS)	1 077,91
MARTIN, JOANCE	DÉPLA. CONGRÈS QC 2022	268,80
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
GRUPE GFE INC	VÉRIF. ANNUELLE + EXTINCTEURS	365,62
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC	TRAVAUX FUITE RANG DUSSAULT	3 248,04
ENVIRO5	VANNE D'EAU ROUTE 133 1/2	2 027,55
ANDRÉ PARIS INC	FAUCHAGE LEVÉES CHEMIN 1/2 2022	1 195,74
MUN. VENISE-EN-QUÉBEC	DÉNEIGEMENT MONTÉE ROY 21-22	1 632,30
KRANS, CHARLES	HONOR. PROF. REMPLACEMENT	369,75
L'HOMME ET FILS	RUBAN ROUGE LUMIÈRE CAMION	10,33
L'HOMME ET FILS	MÉLANGE NIVELAGE +BOIS+AMPOULE	105,36
L'HOMME ET FILS	VESTE DE SÉCURITÉ + FIL TAILLE-BORDURE	26,40
L'HOMME ET FILS	FOAM TRAVAUX FUITE AQUEDUC DUSSAULT	120,91
J.L.M. INC.	BALAYAGE DE RUES 2022	528,89

LOISIRS ET CULTURE		
ARMOIRES CUISINE ACTION	ARMOIRES PAVILLON 2/2	3 794,17
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	2 161,67
L'HOMME, PATRICIA	CAMP DE JOUR 2 ENFANTS	253,67
L'HOMME ET FILS	MATÉRIAUX POUR ESTRADE	62,10
L'HOMME ET FILS	CLÉ	2,30
GÉANTS DU COUVRE-PLANCHER	PLANCHER VINYLE PAVILLON	3 117,20
VILLE DE BEDFORD	QP 2022 VERS. 1/2 + AJUSTEMENT	5 173,07
	TOTAL	26 403,92

2022-07-119 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 26 403.92\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉE.**

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

REGLEMENT 413		
SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC - JUIN 2022	8 459,02
SALAIRE DES ÉLUS	JUILLET 2022	3 355,44
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE CAMION VOIRIE	234,03
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JUILLET 2022	6 954,22
ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU JUIN 2022	293,19
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION JUIN 2022	3 414,76
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	352,71
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE	277,59
HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	306,26
HYDRO-QUÉBEC	ENSEIGNE NUMÉRIQUE	89,15
UNIFOR	REMISES JUIN 2022	144,51
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES JUIN 2022	197,38
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES JUIN 2022	390,23
MINISTRE DU REVENU DU QU	DAS JUIN 2022	5 658,84
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	DAS JUIN 2022	2 027,46
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE JUILLET 2022	1 120,46
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	RETENUE SUR SALAIRE	323,27
DESJARDINS SERVICES DE CARTE	PERMIS DE RÉUNION RACJ FÊTE D'ÉTÉ	55,50
	TOTAL	33 654,02

5. LOISIRS ET CULTURE

A) CRSQV – NOMINATION D'UN CONSEILLER ET DE SON REMPLAÇANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien fait partie du Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV);

CONSIDÉRANT QUE quelques rencontres annuelles sont prévues annuellement au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être représenté au sein du Comité;

EN CONSÉQUENCE :

2022-07-120 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseiller M. Francis Lamarre soit nommé officiellement comme représentant de la Municipalité de Saint-Sébastien au sein du Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV) et que son remplaçant soit le maire M. Martin Thibert. **ADOPTÉE.**

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun point à l'ordre du jour

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point à l'ordre du jour

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OCTROI DE CONTRAT POUR RÉPARATION DE LA FAÇADE DE LA CASERNE

CONSIDÉRANT la nécessité de faire la réparation de la façade de la caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT les réponses aux demandes de tarifs effectuées par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

2022-07-121 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil octroi le contrat de réparation de la façade de la caserne à Benjamin Cartier Construction Inc. étant le plus bas soumissionnaire au montant de 5 979.33\$. **ADOPTÉE.**

10. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) SOUTIEN À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE CONCERNANT LE PROJET D'AQUEDUC AU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sébastien, faisant partie de la MRC du Haut-Richelieu, souhaite apporter son appui à la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, qui se démène depuis des années pour que des infrastructures d'aqueduc soient installées dans son village pour desservir une population qui n'a pas d'accès à l'eau potable, conséquence d'une pénurie dans la nappe phréatique ou encore de la contamination des puits artésiens;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'appuyer cette municipalité afin que des fonds gouvernementaux additionnels soient débloqués pour que le projet d'aqueduc et d'égout au village puisse être réalisé et que, grâce à lui, la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville puisse bénéficier d'un développement urbain, économique et touristique à l'instar des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville communique depuis plusieurs années avec les représentants au MAMAH pour obtenir les fonds nécessaires à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du PRIMEAU;

CONSIDÉRANT QUE la charge administrative de produire des documents supplémentaires auprès du MAMAH lesquelles occasionnent des frais additionnels;

CONSIDÉRANT QUE les ressources financières ne sont pas abondantes à la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville,

2022-07-122 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Sébastien offre son soutien à la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville afin que le dossier PRIMEAU auprès du MAMAH se finalise et que celle-ci reçoive l'aide financière nécessaire à leur besoin incessant dans la réalisation des études et des plans et devis ainsi que dans la réalisation de travaux de construction d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées. ADOPTÉE.

B) RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – OFFRE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2022

2022-07-123 Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services de la firme Raymond Chabot Grand Thornton SENCRL pour l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. ADOPTÉE.

11. VARIA

A) RÉSUMÉ DES RENCONTRES MENSUELLES DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU

M. le maire fait le résumé des points concernant Saint-Sébastien.

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour.

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le conseil répond aux questions des citoyens présents.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-07-124 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h39. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et greffière-trésorière